

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL n°2016-12 du 12 avril 2016 à 20h

Le 12 avril deux mille seize à 20 h, le Conseil Municipal de la Commune de Vieille -Toulouse, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique. Les convocations destinées aux membres du Conseil Municipal leur ont été adressées, le 8 avril 2015, individuellement et à domicile, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le compte-rendu du conseil municipal a été affiché à la porte de la mairie 13 avril 2015.

Etaient présents :

✓	Mireille	GARCIA	0	Claude	MAGNES	✓	Virginie	DELAPART
✓	Jacques	MAISONNIER	0	Christian	REYNAUD	✓	Nicolas	MOREAU
✓	Cécile	JANY	✓	Michèle	MAISONNIER	0	Alain	PEREIRA
0	Alain	FABRE	✓	Laurie	CADEL	✓	Blandine	MONTANARI
✓	Camille	BURGAT	✓	Patrick	PIVATO	0	Olivier	GOURRIN

Absents excusés : A.Fabre mandat M.Garcia, C.Magnes mandat J.Maisonnier, C.Reynaud mandat C.Jany, A.Pereira,

Absent : Olivier Gourrin **Secrétaire :** Blandine Montanari

2016-12-01 Budget général : Compte administratif 2015

Le Conseil,

- Vu l'article L1612-12 du code générale des collectivités territoriales
- Après avoir entendu l'exposé de l'adjoint au Maire sur le compte administratif 2015
- Constatant les résultats suivants :

RESULTATS DE L'EXERCICE 2015 ET DE CLOTURE

<i>Exercice 2015</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Résultats 2015</i>	<i>Reports antérieurs</i>	<i>Résultats de clôture</i>
Fonctionnement	622 438.26	776 108.81	153 670.55	57 187.84	210 858.39
Investissement	75 976.59	96 902.92	20 926.33	562 696.25	583 622.58
			174 596.88	619 884.09	794 480.97

APRES EN AVOIR DELIBERE SOUS LA PRESIDENCE
DE L'ADJOINT DELEGUE AUX FINANCES

A la majorité (1 abstention- le maire ne participant pas au vote)

Le compte administratif du budget général, exercice 2015 est adopté.

Dit que la présente délibération sera transmise au Préfet de la Haute-Garonne et au Trésorier Principal de Castanet-Tolosan.

**Pour Extrait Conforme,
 Le Maire,
 Mireille GARCIA**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL n°2016-12 du 12 avril 2016 à 20h

Le 12 avril deux mille seize à 20 h, le Conseil Municipal de la Commune de Vieille -Toulouse, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique. Les convocations destinées aux membres du Conseil Municipal leur ont été adressées, le 8 avril 2015, individuellement et à domicile, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le compte-rendu du conseil municipal a été affiché à la porte de la mairie 13 avril 2015.

Etaient présents :

✓	Mireille	GARCIA	0	Claude	MAGNES	✓	Virginie	DELAPART
✓	Jacques	MAISONNIER	0	Christian	REYNAUD	✓	Nicolas	MOREAU
✓	Cécile	JANY	✓	Michèle	MAISONNIER	0	Alain	PEREIRA
0	Alain	FABRE	✓	Laurie	CADEL	✓	Blandine	MONTANARI
✓	Camille	BURGAT	✓	Patrick	PIVATO	0	Olivier	GOURRIN

Absents excusés : A.Fabre mandat M.Garcia, C.Magnes mandat J.Maisonnier, C.Reynaud mandat C.Jany, A.Pereira,

Absent : Olivier Gourrin Secrétaire : Blandine Montanari

2016-12-02 Budget général : Compte de gestion 2015

Le Conseil,

- Vu l'article L1612-12 du code générale des collectivités territoriales
- Après avoir entendu l'exposé de l'adjoint au Maire sur le compte de gestion 2015
- Constatant les résultats identiques au compte administratif 2015 :

RESULTATS DE L'EXERCICE 2015 ET DE CLOTURE

<i>Exercice 2015</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Résultats 201</i>	<i>Reports antérieurs</i>	<i>Résultats de clôture</i>
<i>Fonctionnement</i>	<i>622 438.26</i>	<i>776 108.81</i>	<i>153 670.55</i>	<i>57 187.84</i>	<i>210 858.39</i>
<i>Investissement</i>	<i>75 976.59</i>	<i>96 902.92</i>	<i>20 926.33</i>	<i>562 696.25</i>	<i>583 622.58</i>
			<i>174 596.88</i>	<i>619 884.09</i>	<i>794 480.97</i>

APRES EN AVOIR DELIBERE SOUS LA PRESIDENCE
DE L'ADJOINT DELEGUE AUX FINANCES

A la majorité (1 abstention- le maire ne participant pas au vote)

Le compte de gestion est adopté,

Dit que la présente délibération sera transmise au Préfet de la Haute-Garonne et au Trésorier Principal de Castanet-Tolosan.

**Pour Extrait Conforme,
 Le Maire,
 Mireille GARCIA**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL n°2016-12 du 12 avril 2016 à 20h

Le 12 avril deux mille seize à 20 h, le Conseil Municipal de la Commune de Vieille -Toulouse, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique. Les convocations destinées aux membres du Conseil Municipal leur ont été adressées, le 8 avril 2015, individuellement et à domicile, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le compte-rendu du conseil municipal a été affiché à la porte de la mairie le 13 avril 2015.

Etaient présents :

✓	Mireille	GARCIA	0	Claude	MAGNES	✓	Virginie	DELAPART
✓	Jacques	MAISONNIER	0	Christian	REYNAUD	✓	Nicolas	MOREAU
✓	Cécile	JANY	✓	Michèle	MAISONNIER	0	Alain	PEREIRA
0	Alain	FABRE	✓	Laurie	CADEL	✓	Blandine	MONTANARI
✓	Camille	BURGAT	✓	Patrick	PIVATO	0	Olivier	GOURRIN

Absents excusés : A.Fabre mandat M.Garcia, C.Magnes mandat J.Maisonnier, C.Reynaud mandat C.Jany, A.Pereira,

Absent : Olivier Gourrin **Secrétaire :** Blandine Montanari

2016-12-03 Budget général 2016 : Fixation des taux des impositions communales

Le Conseil,

Considérant que le produit attendu des 3 taxes communales s'élève à **376 829 euros** pour l'exercice budgétaire 2016 et donc, qu'il n'est pas nécessaire de modifier le taux des impositions communales,

Son président entendu,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Décide de maintenir les taux d'imposition pour 2016, ainsi :

- Taxe d'habitation : 8.95 %
- Foncier bâti : 5.58 %
- Foncier non bâti : 94.60 %

DIT que la présente délibération sera transmise au Préfet de la Haute-Garonne, au Trésorier Principal de Castanet-Tolosan.

**Pour Extrait Conforme,
 Le Maire,
 Mireille GARCIA**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL n°2016-12 du 12 avril 2016 à 20h

Le 12 avril deux mille seize à 20 h, le Conseil Municipal de la Commune de Vieille -Toulouse, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique. Les convocations destinées aux membres du Conseil Municipal leur ont été adressées, le 8 avril 2015, individuellement et à domicile, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le compte-rendu du conseil municipal a été affiché à la porte de la mairie le 13 avril 2015.

Etaient présents :

✓	Mireille	GARCIA	0	Claude	MAGNES	✓	Virginie	DELAPART
✓	Jacques	MAISONNIER	0	Christian	REYNAUD	✓	Nicolas	MOREAU
✓	Cécile	JANY	✓	Michèle	MAISONNIER	0	Alain	PEREIRA
0	Alain	FABRE	✓	Laurie	CADEL	✓	Blandine	MONTANARI
✓	Camille	BURGAT	✓	Patrick	PIVATO	0	Olivier	GOURRIN

Absents excusés : A.Fabre mandat M.Garcia, C.Magnes mandat J.Maisonnier, C.Reynaud mandat C.Jany, A.Pereira,

Absent : Olivier Gourrin **Secrétaire :** Blandine Montanari

2016-12-04 Budget général 2016: Subventions versées aux associations et au CCAS

Le Conseil,

Considérant qu'il est nécessaire d'apporter son concours financier à la vie associative de la commune,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A la majorité (1 abstention- le premier adjoint ne participant pas au vote)

Décide de verser les subventions suivantes aux associations :

Associations	Montants en €
Association « les 4 vents »	400
Association de la bibliothèque	5 500
Comité des fêtes	7 500
Coopérative scolaire	1 000
Itinérance	400
Loisirs, Education et Citoyenneté	27 000

Dit qu'une subvention de 1 000 euros sera versée au Centre communal d'actions sociales (CCAS).

**Pour Extrait Conforme,
Le Maire,
Mireille GARCIA**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL n°2016-12 du 12 avril 2016 à 20h

Le 12 avril deux mille seize à 20 h, le Conseil Municipal de la Commune de Vieille -Toulouse, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique. Les convocations destinées aux membres du Conseil Municipal leur ont été adressées, le 8 avril 2015, individuellement et à domicile, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le compte-rendu du conseil municipal a été affiché à la porte de la mairie 13 avril 2015.

Etaient présents :

✓	Mireille	GARCIA	0	Claude	MAGNES	✓	Virginie	DELAPART
✓	Jacques	MAISONNIER	0	Christian	REYNAUD	✓	Nicolas	MOREAU
✓	Cécile	JANY	✓	Michèle	MAISONNIER	0	Alain	PEREIRA
0	Alain	FABRE	✓	Laurie	CADEL	✓	Blandine	MONTANARI
✓	Camille	BURGAT	✓	Patrick	PIVATO	0	Olivier	GOURRIN

Absents excusés : A.Fabre mandat M.Garcia, C.Magnes mandat J.Maisonniier, C.Reynaud mandat C.Jany, A.Pereira,

Absent : Olivier Gourrin **Secrétaire** : Blandine Montanari

2016-12-05 Budget général : vote du budget 2016 et affectation des résultats 2015

Le Conseil,

Après avoir examiné les documents budgétaires relatifs au budget primitif 2015, Considérant que les sections d'investissement et de fonctionnement sont équilibrées respectivement en dépenses et en recettes :

2016	INVESTISSEMENT (y compris R à R)	FONCTIONNEMENT
Dépenses	966 670.20	924 119.73
Recettes	966 670.20	924 119.73

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

DECIDE d'approuver le budget primitif 2016,

Dit que les excédents de fonctionnement et d'investissement, conformes au compte de gestion du Trésorier de Castanet-Tolosan 2015, seront ainsi affectés au budget 2016 :

Excédent de fonctionnement reporté (R002) : 210 858.39

Excédent d'investissement reporté (R 001) : 583 622.58

DIT que le budget primitif 2016 sera transmis au Préfet de la Haute-Garonne, au Trésorier Principal de Castanet-Tolosan.

**Pour Extrait Conforme,
Le Maire,
Mireille GARCIA**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL n°2016-12 du 12 avril 2016 à 20h

Le 12 avril deux mille seize à 20 h, le Conseil Municipal de la Commune de Vieille -Toulouse, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique. Les convocations destinées aux membres du Conseil Municipal leur ont été adressées, le 8 avril 2015, individuellement et à domicile, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le compte-rendu du conseil municipal a été affiché à la porte de la mairie 13 avril 2015.

Etaient présents :

✓	Mireille	GARCIA	0	Claude	MAGNES	✓	Virginie	DELAPART
✓	Jacques	MAISONNIER	0	Christian	REYNAUD	✓	Nicolas	MOREAU
✓	Cécile	JANY	✓	Michèle	MAISONNIER	0	Alain	PEREIRA
0	Alain	FABRE	✓	Laurie	CADEL	✓	Blandine	MONTANARI
✓	Camille	BURGAT	✓	Patrick	PIVATO	0	Olivier	GOURRIN

Absents excusés : A.Fabre mandat M.Garcia, C.Magnes mandat J.Maisonnier, C.Reynaud mandat C.Jany, A.Pereira,

Absent : Olivier Gourrin Secrétaire : Blandine Montanari

2016-12-06 Election d'un membre du conseil municipal au conseil d'administration de centre communal d'actions sociales suite à une démission

Le Conseil,

Vu le décret n°95-562 du 6 mai 1995 et le décret n°2000-6 du 4 janvier 2000,

Vu la démission de Caroline Coffre conseillère municipal siégeant au **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D' ACTIONS SOCIALES** depuis le renouvellement du conseil municipal du 30 mars 2014,

Vu l'élection de ce jour au scrutin secret,

Votants : 13

Bulletin blanc ou nul : 0

1 seule candidate

Après en avoir procédé au vote,

Est élue à l'unanimité Madame Virginie Delapart

Conseillère municipale, membre du conseil d'administration du Centre Communal d'Actions Sociales.

**Pour Extrait Conforme,
Le Maire,
Mireille GARCIA**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL n°2016-12 du 12 avril 2016 à 20h

Le 12 avril deux mille seize à 20 h, le Conseil Municipal de la Commune de Vielle -Toulouse, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique. Les convocations destinées aux membres du Conseil Municipal leur ont été adressées, le 8 avril 2015, individuellement et à domicile, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le compte-rendu du conseil municipal a été affiché à la porte de la mairie 13 avril 2015.

Etaient présents :

✓	Mireille	GARCIA	0	Claude	MAGNES	✓	Virginie	DELAPART
✓	Jacques	MAISONNIER	0	Christian	REYNAUD	✓	Nicolas	MOREAU
✓	Cécile	JANY	✓	Michèle	MAISONNIER	0	Alain	PEREIRA
0	Alain	FABRE	✓	Laurie	CADEL	✓	Blandine	MONTANARI
✓	Camille	BURGAT	✓	Patrick	PIVATO	0	Olivier	GOURRIN

Absents excusés : A.Fabre mandat M.Garcia, C.Magnes mandat J.Maisonnier, C.Reynaud mandat C.Jany, A.Pereira,

Absent : Olivier Gourrin **Secrétaire :** Blandine Montanari

2016-12-07a Transition énergétique : autorisation donnée au Maire de signer la convention à intervenir avec SOLEVAL

Le Conseil,

Vu le conseil en énergie partagé développé par SOLEVAL et notamment ses objectifs :

- Favoriser et entreprendre des opérations visant à l'utilisation rationnelle de l'énergie, la lutte contre le changement climatique et la protection de l'environnement.
- D'être un espace d'information sur les thématiques de la maîtrise d'énergie,

Vu sa précédente convention a effet au 1^{er} janvier 2013 pour une durée de 3 ans,

Vu le projet de convention à intervenir,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

ET EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec SOLEVAL à effet au 1^{er} janvier 2016 et pour une durée de 3 ans.

Dit que la dépense (1 086 habitants x 0.75 € soit 889.50 €) est inscrite au budget général 2016.

Charge le Maire de transmettre dans les meilleurs délais la présente délibération et la convention annexée au Président de SOLEVAL.

**Pour Extrait Conforme,
 Le Maire,
 Mireille GARCIA**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL n°2016-12 du 12 avril 2016 à 20h

Le 12 avril deux mille seize à 20 h, le Conseil Municipal de la Commune de Vieille -Toulouse, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique. Les convocations destinées aux membres du Conseil Municipal leur ont été adressées, le 8 avril 2015, individuellement et à domicile, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le compte-rendu du conseil municipal a été affiché à la porte de la mairie le 13 avril 2015.

Etaient présents :

✓	Mireille	GARCIA	0	Claude	MAGNES	✓	Virginie	DELAPART
✓	Jacques	MAISONNIER	0	Christian	REYNAUD	✓	Nicolas	MOREAU
✓	Cécile	JANY	✓	Michèle	MAISONNIER	0	Alain	PEREIRA
0	Alain	FABRE	✓	Laurie	CADEL	✓	Blandine	MONTANARI
✓	Camille	BURGAT	✓	Patrick	PIVATO	0	Olivier	GOURRIN

Absents excusés : A.Fabre mandat M.Garcia, C.Magnes mandat J.Maisonnier, C.Reynaud mandat C.Jany, A.Pereira,

Absent : Olivier Gourrin **Secrétaire :** Blandine Montanari

2016-12-07b Transition énergétique : étude juridico-financière prise en charge financièrement par le Sicoval pour la réhabilitation de bâtiments publics communaux et délégation de maîtrise d'ouvrage au Sicoval

Le Conseil,

Vu le plan bâtiment national qui vise à faire diminuer de 38 % les consommations énergétiques de l'ensemble du parc des bâtiments à horizon 2020.

Vu le plan climat énergie du territoire du Sicoval qui a comme objectif une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20% d'ici 2020.

Considérant qu'il est nécessaire de réduire les factures d'énergie qui pèsent lourdement sur le budget des communes et de réduire les dépenses afférentes. Par ailleurs, la rénovation des bâtiments aurait également comme bénéfice de valoriser le patrimoine communal, d'améliorer le confort des usagers, de mettre les bâtiments aux normes, de procéder à des aménagements fonctionnels, etc. Actuellement de par leur complexité technique très peu de rénovations énergétiques sont réalisées en optimisant la mobilisation des financements disponibles. Considérant que dans la dynamique de l'appel à projet du Ministère Territoire à énergie positive dont le Sicoval est lauréat, des financements pourraient être mobilisés et permettre de procéder à une opération d'urgence visant à rénover un certain nombre de ces bâtiments publics de son territoire. Dans ce cadre notre commune a procédé à l'élaboration de diagnostics énergétiques, permettant d'établir des programmes de travaux de réhabilitation pour les bâtiments suivants :

Mairie- Ecole óPresbytère. Au travers de sa compétence « service aux communes » et dans le cadre de l'intérêt communautaire défini dans la délibération 2001-218 du 17 décembre 2001 : « sont d'intérêt communautaire, sur demande des communes, les études d'aménagement d'espaces publics ou d'équipements publics », le Sicoval, dans le cadre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage peut compléter ces audits par **une étude juridico financière** adaptée, prise en charge par le Sicoval, permettant de mettre en place des plans de financement de ces travaux.

Après avoir entendu l'exposé du maire,

ET EN AVOIR DELIBERE

A l'Unanimité

Délègue la maîtrise d'ouvrage des bâtiments et équipements communaux cités dans la limite de la réalisation d'une étude juridico-financière, prise en charge par le Sicoval, pour les travaux de rénovation de la Mairie, de l'École et du Presbytère.

Charge le Maire de solliciter les subventions correspondantes.

Autorise le Maire à exécuter toutes démarches administratives nécessaires à l'exécution de la présente.

Pour Extrait Conforme,
Le Maire,
Mireille GARCIA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL n°2016-12 du 12 avril 2016 à 20h

Le 12 avril deux mille seize à 20 h, le Conseil Municipal de la Commune de Vieille -Toulouse, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique. Les convocations destinées aux membres du Conseil Municipal leur ont été adressées, le 8 avril 2015, individuellement et à domicile, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le compte-rendu du conseil municipal a été affiché à la porte de la mairie 13 avril 2015.

Etaient présents :

✓	Mireille	GARCIA	0	Claude	MAGNES	✓	Virginie	DELAPART
✓	Jacques	MAISONNIER	0	Christian	REYNAUD	✓	Nicolas	MOREAU
✓	Cécile	JANY	✓	Michèle	MAISONNIER	0	Alain	PEREIRA
0	Alain	FABRE	✓	Laurie	CADEL	✓	Blandine	MONTANARI
✓	Camille	BURGAT	✓	Patrick	PIVATO	0	Olivier	GOURRIN

Absents excusés : A.Fabre mandat M.Garcia, C.Magnes mandat J.Maisonnier, C.Reynaud mandat C.Jany, A.Pereira,

Absent : Olivier Gourrin **Secrétaire** : Blandine Montanari

2016-12-08 Rénovation du presbytère : création de deux logements destinés à la location et d'une salle polyvalente : désignation de la maîtrise d'œuvre.

Le Conseil,

Considérant qu'il est nécessaire de rénover l'ancien presbytère communal qui n'est plus affecté, de créer deux logements locatifs pour de jeunes couples, aux revenus modestes, avec enfants ainsi qu'une salle polyvalente en rez-de-chaussée,

Vu les différentes propositions et devis de trois architectes,

Après avoir entendu l'exposé du maire,

ET EN AVOIR DELIBERE

A la majorité (1abstention)

Approuve la proposition de Sébastien PIERRARD, architecte, ayant son cabinet 206 route de Launaguet à TOULOUSE et lui délègue la mission de maîtrise d'œuvre pour un montant Hors Taxes de 17 355 euros (montant estimatif HT de Travaux : 195 000 euros).

Autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Charge le Maire de solliciter les subventions correspondantes auprès de l'Etat et de la Région.

Dit que la dépense est inscrite au budget investissement 2016 de la commune

**Pour Extrait Conforme,
 Le Maire,
 Mireille GARCIA**